



Autorisation parentale

Argent de poche

Mairie de Dompierre-sur-Yon
20 rue du Vieux Bourg
Tel : 02 51 07 59 08
mairie@dompierre-sur-yon.fr

A compléter par les parents ou le tuteur légal. En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

Madame, Monsieur
En qualité de mère, père ou tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivant ainsi que du contrat d'engagement auquel mon enfant : s'engage.

Votre enfant, entrant dans le dispositif devra bénéficier d'une couverture sociale en son nom ou sous couvert de son responsable légal. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription de votre enfant dans le dispositif.

Si votre enfant est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

La commune de Dompierre-sur-Yon ne sera en aucun cas réputée employeur de votre enfant participant au dispositif « argent de poche ».

En aucun cas, l'indemnité versée pour la participation au dispositif ne pourra avoir équivalence de salaire.

La commune s'engage à souscrire un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité, couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités.

J'autorise mon enfant Prénom.....NOM.....
Domicilié(e).....

.....
à participer au dispositif « Argent de poche ».

- A rentrer seul après l'activité, autorise les prises de vue de mon enfant

Fait à, Le.....

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé »

La commune de Dompierre sur yon traite vos données à caractère personnel dans le cadre de votre dossier et ce conformément à la loi informatique et libertés (loi n°78.17 du 06/01/1978) et au règlement général à la protection des données (règlement UE 2016/679 du 25/05/2018) dans le cadre de l'obligation légale. Vos données personnelles sont conservées par le service habilité le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et selon les critères en vigueur. Vous pouvez faire valoir vos droits d'accès, d'effacement, de rectification, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant la commune de Dompierre sur yon 20 rue du vieux bourg, mairie@dompierre-sur-yon.fr ou auprès de la CNIL.